

www.sauvegarde-roquebilliere.info

Cette année marquera probablement une étape importante dans notre lutte depuis 11 ans pour la sauvegarde et le renouveau du Vieux Village de Roquebillière.

Vous prendrez en effet connaissance dans ce bulletin d'information des dernières nouvelles du dossier après 5 ans d'enlèvement administratif préfectoral.

Nous en profitons pour vous inviter à vous connecter sur notre site internet pour suivre plus en détail l'historique et les avancées de ce dossier : www.sauvegarde-roquebilliere.info

Rappel des derniers événements

Pour ceux qui n'auraient pas lu nos bulletins d'information de ces dernières années, nous rappelons ci-après les événements majeurs survenus depuis 2003, date à laquelle nous avons pu, en collaboration avec MM. REGHEZZA, CAMOUS, RAINART, MAUREL et MARGARITORA respectivement conseiller général, maires et président du SIVOM à l'époque, faire annuler la procédure « loi BARNIER » que la préfecture envisageait de lancer pour évacuer et raser le vieux village. Tout le monde se souvient, pour le moins, du « tapage médiatique » qui avait accompagné cette passe d'armes, aboutissement d'une lutte entamée dès 1997 !

Depuis la situation est gelée : la préfecture, au travers d'une visite sur site de son sous-préfet M.GERAY en 2005, avait même reconnu de façon informelle qu'elle abandonnait toute velléité de recourir à la Loi Barnier car elle s'était rendu compte que cette position était indéfendable techniquement et économiquement. Pour autant, la préfecture n'envisageait pas de réétudier en conséquence son PPR (Plan de Prévention des Risques), ni de donner suite aux travaux de confortement et de surveillance préconisés par les experts, qui seraient susceptibles de transformer la zone actuelle dite R111-3 (qualifiée aussi de « zone d'évacuation ») en une zone tout simplement inconstructible, comme de nombreux autres secteurs de nos communes.

Notre volonté et notre action : sauver Belvédère et Roquebillière en réalisant les travaux sur le versant

De fait, nous n'avons cessé de demander chaque année par écrit l'ouverture de discussions pour la réalisation des travaux prescrits : nous avons ainsi sollicité le préfet M.BREUIL, le président du conseil général et député local M.ESTROSI, nos maires successifs MM.CAMOUS et MANFREDI et notre conseiller général M.MANFREDI. Seul M.CAMOUS a accepté en 2004 et 2005 de nous recevoir et de nous préciser sa position sur le dossier : il soutenait notre action sur les travaux de confortement et nous avons participé ensemble à des réunions en Préfecture au cours desquelles il affichait clairement ses positions. Il a également pris l'initiative de lancer les arrêtés de péril imminent pour rénover le vieux village.

En revanche depuis 2004, nous n'avons jamais pu obtenir la position de notre Conseiller Général (et Maire depuis 2006) sur ce dossier : hormis des propos lénifiants sur son amour pour le vieux village, nous n'avons jamais su s'il soutenait la position de nos experts et s'il souhaitait voir se réaliser les travaux de confortement et de surveillance. Nous n'avons jamais eu de réponse à nos courriers, ni de suite à nos demandes de rendez-vous.

Lors de notre dernière assemblée générale de septembre 2007, précédant notre festin annuel, nous avons fait voter une délibération nous permettant de solliciter un avocat pour étudier les recours possibles pour faire exécuter ces travaux de confortement et de surveillance. Nous avons également annoncé cette décision lors de la réunion publique qui a suivi notre assemblée générale en présence des élus et d'une centaine de personnes.

En décembre 2007, un groupe de travail a été constitué par la Mairie pour traiter des différents problèmes concernant le vieux village (circulation routière, propreté, rénovation, maisons sous périls, dossier du versant, ...). Notre association, en tant que personne morale, a dû insister auprès de la mairie pour être invitée à ce groupe et après deux réunions de lancement au cours du premier semestre 2008, elle a été exclue sans aucune explication de ce groupe de travail.

L'analyse du dossier par notre avocat Maître Christian BOITEL nous conduisant à envisager un recours au Tribunal Administratif pour obtenir l'exécution de ces travaux, nous avons donc envoyé un dernier courrier le 12 juin 2008 au préfet et aux maires de Roquebillière et de Belvédère leur demandant de prendre position sur ces travaux dans un délai d'un mois et de démarrer les études de réalisation des travaux.

Passé ce délai, n'ayant toujours pas de réponse, hormis celle de Belvédère que nous détaillons ci-après, nous avons donc lancé une requête au Tribunal Administratif pour lui demander de faire exécuter ces travaux.

Comme l'ensemble de la population, nous avons été très surpris des propos tenus par Monsieur le Maire de Roquebillière lors des festins de cet été et lors de la réunion publique organisée dans l'urgence en 24h00 en plein mois d'août.

En effet, M. le Maire annonce « **qu'il venait de trouver un accord avec le Préfet ...** ». C'est faux : il n'y a eu aucune réunion ni aucun projet envisagé entre la Mairie et le Préfet. D'ailleurs si tel avait été le cas, M. le Maire n'aurait pas manqué d'en informer au moins son équipe municipale... à défaut de communiquer à la population.

Puis, M. le Maire annonce « **que suite à notre courrier de mise en demeure de faire les travaux, Le Préfet aurait décidé de relancer la procédure d'évacuation ...** ». Là encore, il s'agit d'un mensonge et nous mettons en demeure M. le Maire de présenter le moindre document ou compte rendu de réunion dans lequel apparaîtrait cette position.

Enfin, M. le Maire a dénaturé et caricaturé notre position et notre action actuelle en faisant croire que « **notre seul objectif est de demander l'application de la loi Barnier pour obtenir une indemnisation en cas d'évacuation...** ». Ce discours est malhonnête car notre action a toujours visé le maintien en place de la population. Il est aussi et surtout ridicule puisque la loi Barnier est impossible à mettre en œuvre car les deux critères préalables à cette disposition ne sont pas remplis : le danger n'est pas imminent et il existe des solutions techniques alternatives (les travaux préconisés par tous les experts publics et privés). C'est la raison pour laquelle les 3 préfets précédents, après avoir annoncé bruyamment l'application de la Loi Barnier, ont tous fait marche arrière quand ils ont pris connaissance du dossier !

Aujourd'hui : les réponses de nos interlocuteurs

En réponse à notre action au Tribunal Administratif, nous avons à ce jour reçu les réponses officielles des deux Mairies, la Préfecture ne s'étant pas encore manifestée.

Le Maire de Belvédère nous avait fait part de sa position dès le mois de juin et l'a confirmé au Tribunal Administratif : il est d'accord avec les travaux préconisés, il engage d'ailleurs directement certains travaux dans la mesure de ses moyens matériels et demande l'appui du Conseil Général et de la Préfecture pour réaliser la suite des travaux préconisés. Nous sommes entièrement en accord avec cette position.

Le Maire de Roquebillière a fait connaître sa position au tribunal : il conclut, en s'appuyant sur des extraits des rapports de nos experts, qu'il n'est pas nécessaire de faire des travaux de surveillance ou de confortement car :

« Il n'y a pas de situation de péril imminent, ... il n'y a ni péril ou danger grave, ni risque réel et important, ... ni danger perceptible ou prévisible, ni risque sérieux, ni menace ou risque important. »

Cette position va évidemment au-delà de ce que nous espérions entendre puisqu'elle valide toutes les analyses réalisées par nos experts depuis 1997, même si elle pourra être considérée comme excessivement optimiste au vu de l'absence absolue de risque qu'elle revendique !!!

D'ores et déjà, nous sommes donc pleinement satisfait de notre action au Tribunal Administratif. Même si nous devons être déçus sur la forme ou sur le fond, cette action est en effet un succès puisqu'elle nous aura permis de recueillir la position officielle de la Mairie de Roquebillière que nous attendions depuis des années, et de constater que nos positions convergent dans l'analyse du dossier.

Ainsi, aujourd'hui, rien n'empêche donc de mettre en place une collaboration dans **l'union comme nous l'avons toujours demandé et toujours obtenu de la part des deux communes dans le passé.**

C'est d'ailleurs cette condition sine qua none qui nous a permis depuis 1997 de faire reculer systématiquement la préfecture et qui nous permettra d'obtenir satisfaction dans le futur.

Dans cette optique, nous vous invitons tous à participer à :

la REUNION PUBLIQUE d'information, en présence des élus, qui se déroulera le samedi 29 novembre prochain à 10 h. 30 à la Salle des Fêtes de Roquebillière, et sera suivie d'un buffet offert par l'Association.

Le nombre de nos adhérents est notre première force et notre seule légitimité : nous vous invitons donc à renouveler ou prendre **votre cotisation 2009, fixée à 1 € par membre**, sachant que tous les dons de soutien sont acceptés sans limitation de montant !!!